



Conge sans solde et droit de chômage et assedic

Par **toumsi mohamed**, le **15/02/2016** à **13:20**

bonjour je suis embauche je travaille en france je suis en conge sans solde sa fais 10 mois depuis 25 avril 2015 à cause d un probleme juridique etait en algerie j ai regle le probleme le probleme maintenant le travail est que si l employeur si il me retourne pas est que j ai le droit pour l assedic

quelle est votre conseille de me proposer deja avec mon probleme juridique que j avais j ai beaucoup de stress et je peut pas reflichir pour mon travail
merci de me repondre dans les meilleurs delais

merci

Par **P.M.**, le **15/02/2016** à **13:32**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas être indemnisé par Pôle Emploi puisque le contrat de travail n'est pas rompu et en plus apparemment vous ne seriez pas en France...

Si vous ne reprenez pas le travail au terme du congé sans solde, vous seriez en abandon de poste, ce qui est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché(e) par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

En revanche, l'employeur pourrait accepter une [rupture conventionnelle](#)...